

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025, À L'AUTIDORIUM DE L'ÉCOLE, À 19 h

1. MOT DE BIENVENUE.

Ouverture de l'assemblée générale à 19 h 01

Madame Pauline Martin Paquet, directrice de l'école, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux parents présents à l'assemblée générale annuelle. Elle mentionne qu'il s'agit de la dernière assemblée générale à se dérouler dans l'école actuelle, puisque la prochaine rentrée scolaire se déroulera dans le nouveau bâtiment. Madame Martin Paquet présente les membres de l'équipe de direction, ainsi que Madame Nadia Bergeron, présidente sortante du conseil d'établissement.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.

Madame Pauline Martin Paquet explique les rôles de la présidence et de la secrétaire d'assemblée.

Madame Pauline Martin Paquet propose la nomination de Madame Nadia Bergeron à titre de présidente d'assemblée. Madame Bergeron accepte la nomination. Madame Marie-Josée Gauthier est nommée en tant que secrétaire d'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Jean

QUE Madame Nadia Bergeron agisse à titre de président d'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. (AG-25-26-799)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Jean

APPUYÉE PAR Monsieur Bruno Quesnel

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2024;
5. Information de la part de la direction de l'école;
 - a) Rapport annuel 2024-2025;
 - b) Résumé des normes et modalités à l'intention des parents;
6. Rôle du conseil d'établissement;
7. Nomination d'un président d'élection;
8. Élection des parents au conseil d'établissement 2025-2026;
9. Élection d'au moins deux substituts au conseil d'établissement (article 51.1 LIP);
10. Élection de représentant au comité de parents et d'un substitut;
11. Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (OPP);
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2024.
(AG-25-26-800)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Jean

APPUYÉE PAR Monsieur Yuri Fesko

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 septembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. INFORMATION DE LA PART DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE.

a) Rapport annuel 2024-2025

Madame Pauline Martin Paquet, directrice de l'école, informe les parents présents à l'assemblée générale des principaux points abordés dans le rapport annuel 2024-2025, soit le français en lecture, les mathématiques, compétence raisonner, ainsi que le bien-être et l'engagement des élèves et du personnel. Elle précise que le rapport sera disponible sur le site web de l'école, au plus tard le 15 octobre 2025.

b) Résumé des normes et modalités à l'intention des parents;

Madame Martin Paquet explique aux parents présents que l'école a adopté un mode de fonctionnement différent des habituelles rencontres parents-enseignants. Ainsi, un document contenant des capsules vidéo préparées par les enseignant.es sera acheminé aux parents. Ces capsules présentent les cours et exigences des enseignant.es et permettent aux parents de les consulter au moment qui leur convient.

Madame Pauline Martin Paquet, informe également l'assemblée que les résumés des normes et modalités à l'intention des parents seront disponibles sur le site Internet de l'école, à partir du 15 octobre 2025.

6. RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Bergeron explique à l'assemblée le rôle du conseil d'établissement, de même que sa composition.

La présence est requise à environ sept rencontres en présentiel par année et trois rencontres facultatives en TEAMS.

**7. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION.
(AG-25-26-801)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadia Bergeron

APPUYÉE PAR Madame Elhem Melloui

QUE Madame Martin Paquet agisse à titre de présidente d'élection.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

8. ÉLECTION DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026. (AG-25-26-802)

Madame Pauline Martin Paquet explique la procédure à suivre pour les mises en candidature au sein du conseil d'établissement. Elle précise que les parents peuvent proposer leur propre candidature ou celle d'une autre personne pour les sièges disponibles. Si le nombre de candidats dépasse le nombre de sièges, chaque candidat devra faire une brève présentation, suivie d'un vote.

Trois postes de deux ans sont à pourvoir, de même qu'un poste d'une année. L'élection concerne donc ces quatre postes de même que deux postes de parents substitués. Les quatre personnes ayant obtenu le plus de votes seront élues en tant que membre du conseil d'établissement, tandis que les deux suivantes seront désignées comme parents substitués.

Les parents qui en sont à leur 2^e année de mandat :

1. Madame Lamia Douadi , mère de Mayssa Benabderrahmane
2. Monsieur Bruno Quesnel, père de Sophie Quesnel

Mises en candidature pour les trois postes au sein du conseil d'établissement :

- Madame Sophie Allard, mère de Louis-David Guilbault se propose ;
- Monsieur Yury Fesko, père de Mayson Fesko se propose ;
- Monsieur Edwin Antonio Villegas, père de Leonardo Villegas Jimenez se propose ;
- Madame Caroline Déry, mère de Florence et Mathis Lavoie se propose ;
- Madame Cindy Dallaire, mère de Jérémy et Laurianne Boutet se propose ;
- Madame Nadia Bergeron, mère de Elsie-Rose Nault se propose ;
- Madame Elhem Mellouli, mère de Zakarya N'Jeh se propose.

Madame Pauline Martin Paquet annonce le début de l'élection. Elle précise que chacun doit inscrire, sur son bulletin de vote et en ordre de préférence, trois des sept candidats. Les candidats ayant obtenu le plus de votes seront respectivement élus aux postes à durée de deux ans, puis au poste à durée d'un an.

Un décompte des bulletins de vote est effectué et les personnes élues sont les suivantes :

- Madame Nadia Bergeron, mère de Elsie-Rose Nault pour un mandat de 2 ans;
- Monsieur Edwin Antonio Villegas, père de Leonardo Villegas Jimenez pour un mandat de 2 ans;
- Monsieur Yury Fesko, père de Mayson Fesko pour un mandat de 2 ans;
- Madame Cindy Dallaire, mère de Jérémy et Laurianne Boutet pour un mandat d'un an.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**9. ÉLECTION D'AU MOINS DEUX SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (ARTICLE 51.1 LIP).
(AG-25-26-803)**

Les membres substitués sont :

- Madame Caroline Déry, mère de Florence et Mathis Lavoie
- Madame Sophie Allard, mère de Louis-David Guilbault

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**10. ÉLECTION DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS ET D'UN SUBSTITUT.
(AG-25-26-804)**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Quesnel

QUE Monsieur Yuri Fesko soit retenu comme représentant au comité de parents; candidature retenue par acclamation.

(AG-25-26-805)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadia Bergeron

QUE Monsieur Bruno Quesnel soit retenu comme substitut au comité de parents; candidature retenue par acclamation.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

11. DÉCISION QUANT À LA MISE EN PLACE D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP).

Madame Nadia Bergeron et madame Pauline Martin Paquet explique en quoi consiste le rôle d'un organisme de participation des parents (OPP). Elle précise aussi qu'un OPP pourrait être entendu lors de sujets importants, advenant le cas où les membres du conseil d'établissement le souhaiteraient. La directrice énonce la procédure à suivre pour la mise en place d'un OPP. Madame Martin Paquet assure les parents que même si un OPP n'est pas formé, les parents demeurent les bienvenus et peuvent s'impliquer selon leur intérêt. Quelques parents témoignent par ailleurs du dynamisme de la vie étudiante.

Madame Mellouli propose qu'un OPP soit formé. Un vote est tenu. Le résultat est le suivant :

Pour : 21

Contre : 7

Abstentions : 10

DÉCISION DE FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

(AG-25-26-806)

À la suite du vote, madame Nadia Bergeron confirme qu'il y aura formation d'un OPP à l'école Louis-Philippe-Paré pour l'année scolaire 2025-2026.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Mellouli se propose pour occuper le poste de responsable de l'OPP. Sa candidature est retenue.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Karine Raymond propose la levée de l'assemblée, à 19 h 55

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Pauline Martin Paquet
Directrice